

l'official de Vienne, le 3 janvier 1278 (n. st.) (1), Guillaume avait désigné, pour héritier universel, Artaud son fils aîné, auquel il substitua ses autres enfants, en cas de prédécès sans postérité. Tous se trouvaient encore en bas-âge, au moment de sa mort, et leur tutelle passa aux mains de leur mère Béatrix.

Cette dernière fit d'abord fixer son douaire. Son mari lui avait légué les châteaux de Nervieu et de Châteauneuf. Mais comme elle ne pouvait toucher immédiatement les revenus de la terre de Nervieu, Aymar, archevêque de Lyon, frère de Guillaume, promit de lui payer une somme de 30 livres viennoises, pendant deux ans, soit sur les revenus d'Artaud, son neveu, soit sur ceux de la terre dont il avait hérité lui-même de son père, Artaud de Roussillon. (22 janvier 1278 n. st.) (2).

Mère d'une nombreuse famille, et chargée de l'administration de toutes les terres des seigneurs de Roussillon, Béatrix pourvut à toutes les nécessités de sa position difficile avec la fermeté et la constance que nous admirons chez quelques-unes des femmes pieuses et énergiques de cette époque, qui savaient, comme Blanche de Castille, gouverner d'une main ferme et faire respecter leur faiblesse dans un temps où la force brutale avait encore tant d'empire.

Encore jeune, à la mort de Guillaume, Béatrix résolut de ne pas s'engager dans les liens d'une nouvelle union. Elle avait aimé passionnément son époux, dit Chorier, et son amour s'était transformé en vénération pour sa mémoire.

L'affection maternelle, une piété sincère, et le culte du souvenir l'absorbèrent désormais tout entière. Vainement

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, etc. n° 640.

(2) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, etc. n° 641. — Noms féodaux.